



Erreur dans l'assignation en référé

Par **bb24**, le **16/11/2009** à **10:47**

Bonjour,

je suis convoqué au tribunal car j'ai des impayés importants de loyer. La société d'huissiers m'a fait parvenir l'acte d'assignation, mais à sa lecture, je me suis aperçue qu'il y avait deux fautes concernant mon lieu "de location" (56 au lieu de 57 rue...) Est ce que je peux utiliser cela pour ma défense?

Dans l'attente d'une réponse,
merci d'avance!